

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2007</p> |
|---|

L'an deux mille sept, le dix mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre mai s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : Mme PERRIN, M. MARCHAND , Melle PRIE, M. ROLLAND, , Mme BEAUCHAMP, M.POYAC, M .ESSAYAN, Mme FONTAINE, Mme BILLY, Mme ROULLAND, Mme TRIMAILLE

ABSENTS EXCUSES : M. VAN DEN DRIESSCHE qui a donné pouvoir à Mme BILLY,

ABSENTS : M.RANCE

Secrétaire de séance : M. Michel POYAC

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Michel POYAC est élu secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2. CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT A CONCLURE AVEC DEXIA CLF BANQUE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire
VU le projet de contrat de Dexia CLF Banque

A l'unanimité

DECIDE, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Guermantes, de contracter auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 250 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 250 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA

Taux d'intérêts : index + marge de 30 points de base

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Commission de réservation 250 €

Sur le montant de l'ouverture de crédit (montant prélevé sur le premier versement)

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque

AUTORISE le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque

3. DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE LESCHES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la demande.

En décembre 2006, la Commune de LESCHES a sollicité le Président de la Communauté d'agglomération de MARNE ET GONDOIRE afin que celui-ci puisse présenter la structure intercommunale lors d'une séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire de LESCHES a été convié au Bureau communautaire du 5 mars 2007 afin de présenter sa commune et à débattre avec les membres du Bureau sur tous les thèmes ayant fait l'objet d'un travail avec les services de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal de LESCHES, réuni le 1^{er} février 2007, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion à la Communauté d'agglomération de MARNE ET GONDOIRE.

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable le 12 mars 2007.

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil communautaire de MARNE ET GONDOIRE a donné un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de LESCHES et demandé aux communes membres de délibérer sur l'adhésion de la commune de LESCHES à la Communauté d'agglomération de MARNE ET GONDOIRE.

Vu le Code des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil municipal de LESCHES du 1^{er} février 2007,

Vu l'avis favorable émis par le Bureau communautaire le 12 mars 2007,

Vu la délibération du Conseil communautaire de MARNE ET GONDOIRE du 26 mars 2007,

Après qu'un débat ait eu lieu sur ce point au sein du Conseil Municipal, celui-ci

DECIDE de se prononcer contre l'adhésion de la commune de LESCHES à la Communauté d'agglomération de MARNE ET GONDOIRE

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES ORGANISMES DE DROIT PRIVE

Vu le Budget primitif voté par le Conseil Municipal le 20 mars 2007,

Vu l'article 6574 s'élevant à un montant de 10 500,00 €,

Vu le tableau de répartition des subventions annexé au BP 2007, attribuant 6 954,00 € de subventions à des organismes de droit privé nommément désignés et réservant 3 546,00 € (divers),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer :

- une subvention de 200,00 € à l'Association des Anciens Combattants de Gouvernes –Guermantes – Conches

- une subvention de 750,00 € à l'Association du Golf de Bussy Guermantes

5. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

NEANT

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil leur obligation légale d'être présents aux bureaux de vote lors des élections, notamment lors des prochaines élections législatives des 10 et 17 juin.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'une enquête publique sur la revalorisation de la vallée de la Gondoire se tiendra en Mairie de Guermantes, de même que dans plusieurs communes de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, du 18 Mai au 7 juin 2007. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à consulter le dossier d'enquête puisqu'un avis devra être rendu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe que la Croix Rouge a adressé un courrier en Mairie pour remercier la Commune de la subvention de fonctionnement 2007.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux de participer à la distribution du journal de Guermantes par secteur. Accord général des élus.

Madame BEAUCHAMP demande si un nouveau ravalement de l'église est prévu. Monsieur le Maire rappelle que l'église a été entièrement rénovée en 1995 et qu'il n'y avait pas eu d'entretien de l'église depuis au moins 30 ans. Le ravalement de l'église n'a pas été évoqué lors de l'élaboration du budget 2007. Aucun crédit n'est donc disponible.

Madame TRIMAILLE informe le Conseil qu'elle a demandé des devis pour l'achat de bacs à fleurs pour fleurir les barrières de sécurité. Les prix sont très élevés. Affaire à suivre.

Madame BILLY demande s'il serait possible d'implanter des panneaux directionnels indiquant l'école. Monsieur le Maire répond qu'il n'y est pas favorable, ne souhaitant pas multiplier les panneaux (coût + entretien). Cette question avait déjà été posée et traitée au SIVOM au mois de novembre 2006.

Madame ROULLAND demande s'il serait possible de mettre des barrières au niveau des ralentisseurs dans les Lilandry afin d'éviter que les voitures ne dévient systématiquement sur les bas-côtés. Monsieur MARCHAND répond que la Commission des travaux définira les endroits prioritaires.

La séance est levée à 23h20.